

**MAPLACE**  
Formation, Conseil, Coaching, Management

## **REALISER UN BILAN DE COMPETENCES APPROFONDI SUR 24 HEURES**

### **Textes de référence**

Articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État  
LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

### **OBJECTIFS ET FINALITÉS**

Le bilan de compétences offre à chacun la possibilité de s'interroger sur soi pour anticiper un changement, dans un contexte où les évolutions professionnelles nécessitent des adaptations tout au long de sa vie active.

C'est une démarche personnelle et volontaire qui vous permet, quel que soit votre niveau de formation, âge ou statut, de faire le point, de mieux utiliser vos atouts (parfois ignorés) dans votre parcours professionnel et de mieux valoriser votre parcours en entreprise.

Le Bilan de Compétences de MAPLACE permet d'analyser les compétences professionnelles et personnelles, les aptitudes et les motivations du bénéficiaire du bilan afin de définir un projet d'évolution professionnelle motivant et réaliste, et le cas échéant, un projet de formation.

Vous évaluez vos compétences et en analysant la transférabilité de :

**VOS savoir faire**

**VOS compétences relationnelles et sociales (réseau)**

MAPLACE Formation, Conseil, bilan de compétences

Accompagnement dans le champ professionnel :

-Bilans de compétences,

-découverte de sa personnalité professionnelle pour les jeunes.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24180151018 auprès du préfet de région de CENTRE-VAL DE LOIRE, Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L.6352-12 du code du travail) Siret : 990 583 502 00010

Tel : 06 81 58 10 55 [www.hpbru.fr](http://www.hpbru.fr) [contact@hpbru.fr](mailto:contact@hpbru.fr)

1 le port du canal 18240 Léré

VOS capacités d'adaptation et d'organisation

Faire un bilan de compétences c'est :

Ré-estimer son capital personnel et professionnel pour se projeter dans l'avenir.

Notre méthodes pédagogique est multiple : Active, expositive, démonstrative, interrogative.

## PHILOSOPHIE ET CADRE D'INTERVENTION

Valeurs fortes :

Respect d'autrui

Disponibilité et Implication

Écoute bienveillante et active

Confidentialité

Aide à autrui

Échange et Partage

### **Méthodologie générale de notre démarche**

La particularité de notre méthode, tient dans la recherche de la vocation professionnelle des personnes que nous accompagnons en conformité avec leurs énergies fonctionnelles naturelles (notamment le « besoin de contacts et de créativité», de « rigueur et de sens collectif », le « besoin de résultats et d'engagement» et le penchant naturel à la « pensée abstraite et à la réflexion»).

Au-delà de la compétence et du professionnalisme de nos protocoles, alignés sur les meilleurs pratiques et en conformité avec les accréditations les plus courantes (Fongecif , Pole emploi etc), nous développons nos accompagnements dans le respect de la réalité du marché du travail au cas par cas.

Une fois la vocation mise en lumière, nous accompagnons les personnes dans la stratégie à mettre en place dans le respect des compétences à acquérir et du temps et des ressources disponibles de chacun.

Au besoin nous accompagnons les personnes sous forme de coaching dans la mise en œuvre de leur activité décidée à la fin du bilan de compétences.

MAPLACE Formation, Conseil, bilan de compétences

Accompagnement dans le champ professionnel :

-Bilans de compétences,

-découverte de sa personnalité professionnelle pour les jeunes.

Numéro de déclaration d'activité : en cours, Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat » (article L.6352-12 du code du travail) Siret : 990 583 502 00010

Tel : 06 81 58 10 55 [www.hpbru.fr](http://www.hpbru.fr) [contact@hpbru.fr](mailto:contact@hpbru.fr)

1 le port du canal 18240 Léré

## 1. La finalité ...

C'est de permettre au bénéficiaire de :

- réfléchir, se projeter, se positionner et décider de ses objectifs professionnels et d'un choix professionnel, au besoin en choisissant une formation ou une VAE, après avoir identifié ses potentialités et ses aspirations et les avoir confrontés aux réalités du marché
- ou du contexte de son entreprise.
  
- de faire le point sur ses expériences professionnelles et personnelles,
- de repérer et évaluer ses acquis liés au travail, à la formation et à la vie sociale,
- de recueillir et élaborer un projet professionnel ou personnel,
- d'organiser ses priorités professionnelles.

## 3. Les moyens :

- **Le processus global**, dont le bénéficiaire est l'acteur principal, est conduit par un consultant en entretiens individuels sur 6 semaines en moyenne et se termine par un entretien de suivi, 6 mois à un an après la fin du bilan.  
Le bilan se déroule sur **24H dont 16H d'entretiens, et 8 H de travail personnel** (*recherche documentaire, enquêtes ...*)
- **La démarche** s'appuie sur une méthode, des outils, du travail personnel, des enquêtes documentaires et sur le terrain menées par le bénéficiaire au cabinet, dans son entreprise et à l'extérieur (auprès de professionnels, d'organismes de formation, ....).
- **La pédagogie** adaptée selon les niveaux alterne des phases de travail en tête à tête avec le consultant, des phases de travail individuel et de recherches personnelles.
- **Les actions** mises en œuvre permettent au bénéficiaire :
  - Une évaluation objective de son parcours et de ses réalisations professionnels et extra professionnels et de ses potentialités.
  - Une meilleure connaissance de ses aspirations, motivations et objectifs de vie.
  - La confrontation au contexte présent et futur : l'évolution de son métier, de son entreprise, les besoins et opportunités du monde de l'emploi ...
  - L'élaboration d'un projet professionnel et/ou personnel, réaliste et réalisable.
  - Les actions à mener ou à poursuivre pour le mettre en œuvre.

MAPLACE Formation, Conseil, bilan de compétences

Accompagnement dans le champ professionnel :

-Bilans de compétences,

-découverte de sa personnalité professionnelle pour les jeunes.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24180151018 auprès du préfet de région de CENTRE-VAL DE LOIRE, Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L.6352-12 du code du travail) Siret : 990 583 502 00010

Tel : 06 81 58 10 55 [www.hpbru.fr](http://www.hpbru.fr) [contact@hpbru.fr](mailto:contact@hpbru.fr)

1 le port du canal 18240 Léré

En termes de ressources, MAPLACE met à disposition du bénéficiaire les moyens suivants :

⇒ **Moyens logistiques :**

- Tous les entretiens se font à distance pour les entretiens en face à face.

Moyens techniques pour les entretiens en visio conférence :

1) Plateforme de formation

- LMS (Moodle, 360Learning, Digiforma) ou visioconférence (Zoom, Teams, Meet)
- Suivi individuel et traçabilité des connexions
- Mise à disposition de supports et conservation des échanges

Outils distanciels - Visioconférence : partage d'écran, salles virtuelles

- Collaboratif : Miro, Mural, Klaxoon, Google Docs, Padlet
- Tests et questionnaires en ligne : Google Forms, Typeform, PerformanSe

2) Matériel formateur

- Ordinateur avec caméra HD et micro/casque de qualité
- Connexion internet haut débit
- Logiciels bureautiques (Word, PowerPoint, Excel)
- Stockage sécurisé (OneDrive, Google Drive, Dropbox Pro)

3) Matériel apprenant

- Ordinateur ou tablette avec caméra et micro
- Connexion internet stable ( $\geq 5$  Mb/s)
- Casque audio
- Accès à la plateforme et messagerie

4) Sécurité et confidentialité

- Respect RGPD
- Serveurs sécurisés (UE)
- Authentification individuelle
- Confidentialité des échanges

Accessibilité - Compatibilité multi-supports (PC, tablette, smartphone)

- Guides utilisateurs et assistance technique
- Adaptation aux besoins spécifiques (sous-titrage, ergonomie adaptée)

Responsable RGPD : Henri Pierre BRU

5) Mr Bru est chargé de former les stagiaires en début de formation, aux moyens mis en place et répondre aux questions technique des bénéficiaires tout au long du bilan: il est

MAPLACE Formation, Conseil, bilan de compétences

Accompagnement dans le champ professionnel :

- Bilans de compétences,
- découverte de sa personnalité professionnelle pour les jeunes.

Numéro de déclaration d'activité : en cours, Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat » (article L.6352-12 du code du travail) Siret : 990 583 502 00010

Tel : 06 81 58 10 55 [www.hpbru.fr](http://www.hpbru.fr) [contact@hpbru.fr](mailto:contact@hpbru.fr)

1 le port du canal 18240 Léré

disponible par mail [contact@hpbru.fr](mailto:contact@hpbru.fr) et téléphone : 06 81 58 10 55 , de 9h à 18 h tous les jours de la semaine.

6) Par ailleurs, une bibliothèque de ressources en ligne, concernant les métiers et les filières correspondantes ainsi que des études sur le marché de l'emploi, et les filières de formation et d'accès des métiers est proposée par MAPLACE, avec un mode d'emploi, pour chaque site.

Le responsable de l'intégration des personnes en situation de handicap est Mr Henri Pierre Bru

⇒ **Moyens humains :**

Un consultant responsable qui guide la démarche et la prise de conscience et fait émerger des « possibles » traduits en objectifs concrets et validés; il fournit de l'information, des références, des pistes, des contacts afin notamment que le bénéficiaire se resitue dans le contexte évolutif et concurrentiel de l'emploi dans son entreprise et/ou sur le marché du travail.

Le consultant est le « médiateur » qui facilite et catalyse la réalisation du bilan mais surtout qui met en place, chaque fois que possible, les conditions pour que les conclusions du bilan (projet professionnel, ou projet de formation ou VAE ou accompagnement ou mutation dans un poste au sein d'une structure déjà intégrée) soient ensuite efficacement exploitées au bénéfice commun de l'intéressé et de l'entreprise (cas particulier du bilan sur plan de formation et selon convention).

⇒ **Supports et outils de travail :**

Chaque bilan est spécifique à un individu; il s'appuie sur une méthode générale mais avec des outils adaptés au cas particulier (niveau, fonction, contexte ...).

MAPLACE Formation, Conseil, bilan de compétences

Accompagnement dans le champ professionnel :

-Bilans de compétences,

-découverte de sa personnalité professionnelle pour les jeunes.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24180151018 auprès du préfet de région de CENTRE-VAL DE LOIRE, Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L.6352-12 du code du travail) Siret : 990 583 502 00010

Tel : 06 81 58 10 55 [www.hpbru.fr](http://www.hpbru.fr) [contact@hpbru.fr](mailto:contact@hpbru.fr)

1 le port du canal 18240 Léré

#### **4. Le Déroulement :**

A l'initiative du salarié dans le cadre du congé bilan, de l'entreprise dans le cadre du plan de formation ou encore dans le cas du bilan demandeur d'emploi, le bilan est souvent précédé d'une phase de conseil en amont par le consultant en direction de l'intéressé, du conseiller et/ou de l'entreprise; après analyse du besoin dans son contexte et des délais, le consultant est amené à conseiller sur les options, les modalités, la constitution des dossiers.

Le déroulement général en est le suivant :

4.1. **Phase conseils** suite à la demande de l'intéressé ou de l'entreprise.

4.2 **Phase de négociation** et conclusion préalable de la convention tripartite.

4.3. **Phase préliminaire** destinée à informer sur les modalités de l'engagement mutuel du bénéficiaire et du prestataire :

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche
- Définir et analyser la nature de ses besoins
- L'informer sur le déroulement ainsi que les méthodes et techniques mises en œuvre.
- Démarrage de l'accompagnement proprement dit :
  - Repérage des étapes et moments clés du parcours
  - Repérage des conditions propices à la réussite
  - Repérage des éventuels éléments récurrents, déterminants dans les choix, les décisions, les orientations prises
- 3 H d'entretien

4.4. **Phase d'investigation :**

- Analyse des motivations et intérêts personnels et professionnels
- Identification des compétences acquises et éventuellement transférables (savoir, savoir-faire, savoir-être, savoir-devenir)
- Analyse de l'évolution professionnelle : potentiels et désirs
- Outils : tests psychotechniques d'intérêts professionnels et de personnalité documentation, tests d'évaluation des connaissances générales, 3 heures de test.
- Emergence des pistes d'évolution possible
- Clarification des changements souhaités
- Identification des pistes professionnelles
  
- Deux entretiens de 3 heures chacun, hors les tests.
  
- Et 1 h d'entretien dédiée aux test.
  
- 8 heures d'investigations personnelles.

MAPLACE Formation, Conseil, bilan de compétences

Accompagnement dans le champ professionnel :

-Bilans de compétences,

-découverte de sa personnalité professionnelle pour les jeunes.

Numéro de déclaration d'activité : en cours, Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat » (article L.6352-12 du code du travail) Siret : 990 583 502 00010

Tel : 06 81 58 10 55 [www.hpbru.fr](http://www.hpbru.fr) [contact@hpbru.fr](mailto:contact@hpbru.fr)

1 le port du canal 18240 Léré

#### 4.5. **Phase de conclusion :**

- *Synthèse* des résultats détaillés de la phase d'investigation avec le consultant
- *Analyse et hiérarchisation* des options au regard des informations obtenues
- *Choix* et formalisation du projet
- *Finalisation* du plan d'action prévoyant les principales étapes de la mise en œuvre du projet professionnel ou personnel dont, le cas échéant, le projet de formation.
- *Présentation par le consultant du rapport de synthèse* au bénéficiaire pour observations éventuelles, document de synthèse qui lui est remis après finalisation.
  - *un entretiens de 3 heure et un entretien de 2 heures.*

#### 4.6. **Suivi :**

**Un entretien de suivi et d'évaluation de l'avancement du projet est mené avec le bénéficiaire 6 mois à 1 an** après le bilan afin de l'aider le cas échéant dans la mise en place d'actions correctives. Cet entretien permet de vérifier si les objectifs du bilan ont bien été atteints. Une heure d'entretien.

#### 4.7. **Phase d'appui :**

Selon la convention et le contexte de l'action, le bilan peut être suivi d'une phase d'appui à l'entreprise et à l'intéressé lors de son repositionnement dans son poste ou dans un nouveau poste ou après une formation.

**Tarif : 1600 Euros net de TVA**

MAPLACE Formation, Conseil, bilan de compétences

Accompagnement dans le champ professionnel :

-Bilans de compétences,

-découverte de sa personnalité professionnelle pour les jeunes.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24180151018 auprès du préfet de région de CENTRE-VAL DE LOIRE, Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L.6352-12 du code du travail) Siret : 990 583 502 00010

Tel : 06 81 58 10 55 [www.hpbru.fr](http://www.hpbru.fr) [contact@hpbru.fr](mailto:contact@hpbru.fr)

1 le port du canal 18240 Léré

MAPLACE Formation, Conseil, bilan de compétences

Accompagnement dans le champ professionnel :

-Bilans de compétences,

-découverte de sa personnalité professionnelle pour les jeunes.

Numéro de déclaration d'activité : en cours, Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat » (article L.6352-12 du code du travail) Siret : 990 583 502 00010

Tel : 06 81 58 10 55 [www.hpbru.fr](http://www.hpbru.fr) [contact@hpbru.fr](mailto:contact@hpbru.fr)

1 le port du canal 18240 Léré

### DESCRIPTION DE LA PRESTATION « BILAN DE COMPETENCES »

PHASES	Objectif des phases et des étapes	Moyens et outils au service de la méthodologie	Durée (en heures) pour le bénéficiaire	Nb de séances amplitude (1)
<i>I Conseil</i>	Informé et aider l'individu et/ou l'entreprise dans ses choix et ses démarches Présenter les prestations proposées et les moyens et méthodes du Cabinet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretiens physiques ou téléphoniques consultant/bénéficiaire/entreprise/organismes</li> <li>Plaquette d'information - Proposition de prestation</li> <li>Aide à la constitution des dossiers</li> </ul>	<i>Hors bilan</i> 2-3 H en moyenne pour l'organisme	J0-x <i>(x = quelques jours à 3 mois selon les cas)</i>
<i>II Négociation</i>	Finaliser la convention tripartite	<ul style="list-style-type: none"> <li>Convention tripartite se référant au descriptif de la prestation</li> </ul>	<i>Hors bilan</i> 1H en moyenne pour l'organisme	
<i>III Phase préliminaire</i>	Confirmer l'engagement du bénéficiaire Analyser ses besoins spécifiques L'informer sur le déroulement Préciser les méthodes et techniques  Repérage des étapes et moments clés du parcours Repérage des conditions propices à la réussite Repérage des éventuels éléments récurrents, déterminants dans les choix, les décisions, les orientations prises	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien individuel</li> <li>Présentation des moyens et outils - Planning</li> <li>Dossier individuel</li> <li>Documents de travail pour la phase suivante</li> <li>Entretien et travail personnel</li> <li>Supports guide</li> </ul>	3H entretien	JO
<i>IV Phase d'investigation</i>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>1) Personnalité</li> <li>2) intérêt et motivations</li> <li>3) Etude des pratiques et comportements</li> </ul>	<p>Faire émerger ses traits de personnalité marquants et ses potentialités</p> <p>Repérer les activités ou contextes à privilégier Se projeter dans l'avenir, dans le plus long terme</p> <p>Identifier ses facteurs de réussite ou d'échec Evaluer son dynamisme professionnel, ses capacités relationnelles et d'adaptation Les scénarios possibles</p> <p>Identifier ses compétences professionnelles et extra professionnelles Evaluer le niveau de ses connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien et travail personnel</li> <li>Tests et grilles d'auto-évaluation adaptés</li> <li>Supports-guides</li> <li>Entretien de restitution des tests</li> <li>Entretien et travail personnel</li> <li>Supports-guides</li> <li>Documentation métiers Portefeuille de compétences - équivalences ....</li> </ul>	<p>Deux entretiens de 3H Et 1H <i>passation tests</i></p> <p><b>1H de travail personnel</b></p>	<p>J0+7</p> <p>Et JO +14</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Synthèse</li> </ul>	Recenser ses atouts, ses potentialités et ses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien individuel de synthèse et de diagnostic</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux connaître l'environnement professionnel</li> <li>• Faisabilité et conditions de réalisations, prise en compte du contexte</li> <li>•</li> </ul>	<p>faiblesses</p> <p>Identifier ses axes de développement professionnels et ses offres de services et les valider</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête terrain par le bénéficiaire / bases de données / réseau du cabinet et élargissement de son propre réseau / organismes de formation</li> </ul>	<p>7 H de travail personnel</p>	<p>JO+21 Et JO 28</p>
--	---	--	---------------------------------	---------------------------

MAPLACE Formation, Conseil, bilan de compétences

Accompagnement dans le champ professionnel :

-Bilans de compétences,

-découverte de sa personnalité professionnelle pour les jeunes.

Numéro de déclaration d'activité : en cours, Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat » (article L.6352-12 du code du travail)

Siret : 990 583 502 00010

Tel : 06 81 58 10 55 [www.hpbru.fr](http://www.hpbru.fr) [contact@hpbru.fr](mailto:contact@hpbru.fr)

1 le port du canal 18240 Léré

## DESCRIPTION DE LA PRESTATION DE BASE (suite)

PHASES	Objectif des phases et des étapes	Moyens et outils au service de la méthodologie	Durée (en heures) pour le bénéficiaire	Nb de séances amplitude (1)
<i>V Phase de conclusion</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse et hiérarchisation</li> <li>• Projets professionnels et Plan d'action</li> <li>• Synthèse orale</li> </ul>	<p>Recenser les facteurs favorables ou non à la réalisation des projets et opérer des choix Poursuivre ses recherches d'information</p> <p>Formaliser son projet, son offre de service ou son plan d'évolution; Identifier ses cibles et les canaux d'accès Se fixer des objectifs par étapes</p> <p>Conclure le bilan par la synthèse de l'ensemble des étapes avant rédaction du document de synthèse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail personnel/entretien individuel</li> <li>• Support-guide</li> <li>• Méthode Marketing/ bases de données</li> <li>• Démarche par objectifs</li> </ul>	3H entretien	J+35
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document de Synthèse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter la synthèse globale au bénéficiaire pour commentaires et appropriation</li> <li>- Finaliser la synthèse écrite comportant le plan d'action et le plan de formation le cas échéant</li> <li>- Attribuer le document de synthèse au bénéficiaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien individuel</li> <li>• Support Plan d'action/Plan de formation</li> <li>• Document de synthèse</li> </ul>	2H entretien	J+43
<i>VI Suivi</i>	Aider le bénéficiaire dans la réalisation de son plan d'action; évaluer l'impact et les résultats du bilan jusqu'à 6 mois à 1 an.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien individuel bénéficiaire/consultant</li> </ul>	1 H entretien	6 mois à 1 an après la fin du bilan

(1) *Remarques* : Les entretiens sont des entretiens individuels, de face à face essentiellement, et toujours en visio conférence, et en analyse documentaire avec le consultant.  
La durée du travail personnel est indicative et est propre à chacun, selon son rythme

Les modalités de l'accompagnement , pour rappeller, sont les suivantes :

Les rendez-vous ont lieu par visio conférence.

Le bénéficiaire s'engage à fournir toute information utile à une mise en œuvre efficace du bilan de compétences.

La formation se déroulera par visio conférence, sous les conditions cumulatives suivantes :

le stagiaire doit avoir accès à un ordinateur fixe ou portable afin de communiquer en visio conférence, et un accès à une boîte mail, afin de pouvoir ouvrir les liens vers des tests et les remplir, prendre connaissance des documents envoyés, et les traiter via un traitement de texte, les renvoyer remplis via un scanner, et aller sur les sites qui lui seront communiqués au cours du bilan.

Chargé de former en début de formation, (assistante technique et pédagogique), aux moyens mis en place et répondre aux questions technique des bénéficiaires : Mr Bru disponible par mail [contact@hpbru.fr](mailto:contact@hpbru.fr) et téléphone : 06 81 58 10 55 , de 9h à 18 h tous le jours de la semaine.

Par ailleurs, une bibliothèque de ressources en ligne, concernant les métiers et les filières correspondantes ainsi que des études sur le marché de l'emploi, et les filières de formation et d'accès des métiers est proposée par MAPLACE, avec un mode d'emploi, pour chaque site.

- la formation se déroulera de la manière suivante : Les entretiens seront aménagés en fonction du temps disponible du bénéficiaire au cas par cas.

Déroulé pédagogique :

- un premier entretien de trois heures, donnant lieu à un questionnaire d'auto positionnement, des quiz, des questionnaires qui seront à remplir par le bénéficiaire.

Un lien vers un test de personnalité sera ensuite envoyé au bénéficiaire, qui devra se connecter au test et le remplir, l'envoi du test se fera automatiquement au consultant sur la plateforme du test propre au consultant, sécurisée et confidentielle.

- trois heures d'entretien sur les motivations , les centres d'intérêt, et les projections de métier, donnant lieu à des quizz et des questionnaires à remplir par le bénéficiaire.

- une heure de débrief du test de personnalité.

- Un entretien de trois heures , dont l'objet sera de repérer les activités ou contextes à privilégier se projeter dans l'avenir, dans le plus long terme et donnant lieu à un questionnaire d'auto positionnement par le bénéficiaire.

Un temps de réflexion sera positionné afin de laisser au bénéficiaire de se renseigner sur les secteurs d'activité envisagés, les filières les formations éventuelles à privilégier.

- un entretien de trois heures afin de formaliser le projet, l'offre de service ou le plan d'évolution du bénéficiaire ; identifier ses cibles et les canaux d'accès.

MAPLACE Formation, Conseil, bilan de compétences

Accompagnement dans le champ professionnel :

- Bilans de compétences,

- découverte de sa personnalité professionnelle pour les jeunes.

Numéro de déclaration d'activité : en cours, Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat » (article L.6352-12 du code du travail)

Siret : 990 583 502 00010

Tel : 06 81 58 10 55 [www.hpbru.fr](http://www.hpbru.fr) [contact@hpbru.fr](mailto:contact@hpbru.fr)

1 le port du canal 18240 Léré

-Un dernier entretien de deux heures donnera lieu à une synthèse coécrite par le bénéficiaire et le consultant au cours de ce dernier entretien.

La synthèse sera ensuite envoyée au bénéficiaire.

- Les évaluations qui jalonnent ou terminent l'action: deux questionnaires d'autopositionnement en début et fin de bilan, et une synthèse coécrite.

L'assistance technique et pédagogique de la Formation à distance:

Les évaluations de la formation seront mises en œuvre par les différents moyens cités plus haut : questionnaires, test, Quizz, entretiens individuels, les 2 auto positionnements, et la synthèse coécrite par le bénéficiaire et le consultant. Et la Feuille de présence.

Un Certificat de réalisation établi par l'organisme de formation, sera remis au bénéficiaire.

Les preuves de la réalisation de la formation seront réalisées par les feuilles d'émargement, le Certificat de réalisation , les documents justifiant l'assistance technique et pédagogique de l'apprenant, les évaluations qui jalonnent et/ou terminent l'action de formation, ...

Le dispensateur de la formation doit conserver les preuves de la réalisation de l'action pendant une période couvrant l'année de la mise en œuvre de la formation et les 3 années suivantes. (Article D 6313-3-1 du Code du Travail Article R 6332-26 du Code du Travail)

Il assurera auprès du bénéficiaire, le suivi de son intervention en lui proposant une rencontre six mois après la fin du bilan de compétences pour faire avec lui le point de sa situation.

Mars 2026